



Prévention des impacts sur la santé en période de chaleur

À l'intention des municipalités

Le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale s'est doté d'un *Plan régional – Chaleur extrême*. Ce plan permet de structurer l'ensemble des activités à mettre en place en situation de chaleur par le CIUSSS, agissant à titre de coordinateur régional de la mission santé pour la région 03, mais aussi par ses partenaires santé, le CHU de Québec-Université Laval et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ). Il vise à prévenir et réduire les impacts sanitaires liés à un épisode de chaleur.

L'un des facteurs de réussite dans la prévention des impacts sanitaires en période de chaleur réside en la capacité de mobiliser plusieurs acteurs et intervenants qui possèdent des responsabilités quant aux actions à prendre afin d'intervenir rapidement. Dans ce contexte, les municipalités sont des acteurs essentiels.

Ce document¹ propose des activités et des actions à mettre en place par les municipalités selon les phases d'intervention du *Plan régional – Chaleur extrême* du CIUSSS de la Capitale-Nationale:

- Veille
- Pré-alerte
- Alerte
- Mobilisation
- Démobilisation

Ces actions doivent être considérées selon le contexte propre à chaque municipalité, soit à la hauteur des ressources disponibles et selon les vulnérabilités de leurs citoyens (ex. : forte proportion de personnes âgées) et de leurs infrastructures (ex. : immeubles présents dans un îlot de chaleur). Les vulnérabilités à la chaleur ainsi que les divers partenariats possibles peuvent varier de façon considérable d'un territoire à l'autre.

Pour toute question, contacter la coordination régionale de la mission santé :
securitecivile.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

¹ Ce document est inspiré de celui préparé par le CIUSSS Mauricie-et-Centre-du-Québec

Exemples d'activités et d'actions proposées à mettre en place par les municipalités

Étapes	Phases du Plan régional – Chaleur extrême du CIUSSS de la Capitale-Nationale	Exemples d'activités et d'actions
Veille	Températures normales de saison	<p>Activités de préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire ou réviser le plan municipal spécifique² en situation de chaleur. • Commander les outils de communication auprès du MSSS (cliquer ici). • Produire ou réviser les activités de communication sur la chaleur et cibler les moyens de diffusion : <ul style="list-style-type: none"> - distribution de courriels - site web - topo à la radio - camion porte-voix - affichage sur des véhicules municipaux et dans les transports en commun - panneaux électroniques - médias sociaux - communiqué de presse - appels automatisés ou personnalisés • Identifier les installations municipales climatisées où les citoyens pourront se rafraîchir pour une durée minimale de 2 heures et prévoir des heures d'ouverture prolongées : <ul style="list-style-type: none"> - bibliothèques - hôtel de ville - arénas - centres communautaires • Déterminer les mesures préventives à mettre en place dans les camps de jour et les communiquer aux responsables. • Déterminer les mesures préventives à mettre en place pour la protection des employés municipaux et les communiquer aux responsables. • Identifier les installations d'eau publiques et prévoir des heures d'ouverture prolongées : <ul style="list-style-type: none"> - piscines et jeux d'eau - plages • Élaborer des ententes avec des partenaires privés pour donner l'accès gratuitement à des endroits climatisés ou couverts (îlots de fraîcheur) ou des installations d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - centres d'achat - campings - piscines et jeux d'eau - cinémas - parcs - plages • Produire ou réviser la liste des habitations où des citoyens vulnérables³ vivent seuls. • Planifier un système d'appel téléphonique pour rejoindre les citoyens vulnérables lors des épisodes de chaleur afin de s'assurer de leur état de santé. • Planifier une escouade pour visiter/contacter les citoyens vulnérables ou faire la distribution d'eau lors des épisodes de chaleur : <ul style="list-style-type: none"> - bénévoles - pompiers - organismes communautaires et associations - policiers - employés municipaux • Planifier des services de transport gratuits pour transporter les citoyens vulnérables vers les installations climatisées lors des épisodes de chaleur. • Planifier la distribution d'eau gratuite lors des épisodes de chaleur. • Planifier une liste de propriétaires d'immeubles à logements à contacter pour qu'ils s'assurent de l'état de santé de leurs locataires vulnérables.

² Le plan municipal spécifique devrait s'articuler selon les phases du plan régional du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

³ Se référer à l'*Avis de santé publique – chaleur extrême (pour les partenaires)* pour l'identification des clientèles vulnérables.

Étapes	Phases du Plan régional – Chaleur extrême du CIUSSS de la Capitale-Nationale	Exemples d'activités et d'actions
Pré-alerte	Environnement Canada annonce une journée de chaleur (30 °C et indice humidex de 40)	Activités de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les conditions météo. • Mettre sous tension les acteurs ciblés au plan municipal spécifique si les prévisions annoncent plusieurs jours de journée de chaleur. • Au besoin, déployer des activités de communication sur la chaleur.
Alerte	Prévision d'une période de 3 jours consécutifs de chaleur extrême, soit de températures d'au moins 31°C le jour et 18°C la nuit.	Renforcement des activités de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les conditions météo. • Mettre sous tension les acteurs ciblés au plan municipal spécifique si les prévisions annoncent plusieurs jours de journée de chaleur. • Déployer des activités de communication sur la chaleur. • Préparer, ou mettre en œuvre, la stratégie d'ouverture prolongée des espaces climatisés et des installations d'eau. • Préparer, ou mettre œuvre, les activités pour visiter/contacter les citoyens vulnérables. • Contacter les partenaires pour les aviser d'un passage possible à l'étape de mobilisation ou pour activer les ententes prévues.
Mobilisation	La chaleur extrême se poursuit au-delà de 3 jours consécutifs ou il y a une détérioration observable de la santé de la population (ex. augmentation du nombre d'hospitalisations ou des transports ambulanciers).	Application et intensification de toutes les activités de prévention <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les conditions météo. • Mettre sous tension les acteurs ciblés au plan municipal spécifique. • Intensifier et diversifier les activités de communication. • Activer les moyens planifiés pour visiter/contacter les citoyens vulnérables. • Ouvrir de façon prolongée les espaces climatisés ou des installations d'eau. • Contacter les partenaires pour leur demander d'activer les ententes prévues. • Réaliser une tournée des camps de jours municipaux pour rappeler les mesures préventives aux responsables. • Activer les mesures de prévention planifiées auprès des employés municipaux, notamment ceux qui travaillent à l'extérieur ou physiquement. • Activer les moyens planifiés pour transporter gratuitement les citoyens vulnérables vers les espaces climatisés. • Déployer les escouades pour visiter ou contacter les citoyens vulnérables afin de s'assurer de leur état de santé. • Contacter les propriétaires d'immeubles à logements pour qu'ils s'assurent de l'état de santé de leurs locataires vulnérables. • Contacter le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour obtenir du soutien de la mission Santé.
Démobilisation	Retour aux températures normales de saison et les risques liés à la chaleur extrême sont écartés.	Arrêt des opérations d'urgence et rétablissement <ul style="list-style-type: none"> • Démobiliser les acteurs ciblés au plan municipal spécifique. • Organiser des activités de rétroaction et production d'un bilan de l'épisode de chaleur • Bonification du plan municipal spécifique en prévision de l'été suivant